

INFORMATION PRESCRIPTEURS & PHARMACIENS

Document diffusé par les laboratoires commercialisant des médicaments à base de lénalidomide, sous l'autorité de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

Document s'inscrivant dans le Plan de Gestion des Risques des spécialités à base de lénalidomide (Revlimid® et ses génériques*)

INTRODUCTION

- Cette brochure contient les informations relatives aux **conseils de sécurité** nécessaires pour la prescription et la délivrance de lénalidomide, y compris des informations à propos du **Programme de Prévention de la Grossesse**.
- Lorsque lénalidomide est pris en association avec d'autres médicaments, les Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) respectifs doivent être consultés avant l'initiation du traitement. Veuillez consulter le RCP disponible sur le site <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

Pour toute information ou demande de documents associée à ce Plan de Gestion des Risques (PGR), vous pouvez contacter le département Pharmacovigilance ou le département Information Médicale du laboratoire concerné : voir les coordonnées indiquées sur la fiche contact incluse dans le kit d'information.

**La liste des produits concernés est disponible sur la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>.*

La section suivante contient des conseils aux professionnels de la santé sur la manière de réduire les principaux risques liés à l'utilisation de lénalidomide. Veuillez également vous référer au RCP (rubrique 4.2 Posologie et mode d'administration, 4.3 Contre-indications, 4.4 Mises en garde spéciales et précautions d'emploi et 4.8 Effets indésirables).

CANCERS SECONDAIRES AU TRAITEMENT

- Le risque de survenue d'un cancer secondaire (CS) doit être pris en compte avant d'instaurer le traitement par lénalidomide en association avec le melphalan ou immédiatement après le melphalan à forte dose et une autogreffe de cellules souches. Les médecins doivent évaluer soigneusement les patients avant et pendant le traitement en utilisant les méthodes habituelles de dépistage des cancers pour surveiller le développement de CS et instaurer un traitement comme indiqué.
- Une augmentation de l'incidence des cancers secondaires a été observée dans les études cliniques chez les patients traités par lénalidomide/dexaméthasone et ayant déjà reçu un traitement pour leur myélome par rapport aux groupes témoins, il s'agissait essentiellement d'épithéliomes basocellulaires ou spinocellulaires.
- Des cas de cancers hématologiques, tels que les leucémies aiguës myéloblastiques, ont été observés en études cliniques chez les patients nouvellement diagnostiqués d'un myélome multiple traité par lénalidomide en association avec le melphalan ou immédiatement après le melphalan à forte dose et une autogreffe de cellules souches (Voir la Section 4.4 du RCP). Cette augmentation n'a pas été observée dans les essais cliniques des patients nouvellement diagnostiqués d'un myélome multiple traité par lénalidomide en association avec la dexaméthasone en comparaison avec le traitement par thalidomide en association avec le melphalan et la prednisone.

PROGRESSION EN LEUCÉMIE AIGUË MYÉLOBLASTIQUE

CHEZ LES PATIENTS ATTEINTS D'UN SMD À RISQUE FAIBLE OU INTERMÉDIAIRE-1

- La présence d'anomalies cytogénétiques complexes et de mutation TP53 au bilan initial est associée à une progression en LAM chez les patients dépendants transfusionnels et porteurs d'une anomalie de délétion en 5q. (Voir la section 4.4 du RCP).

RISQUES

Pour plus d'informations, veuillez également consulter le Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) disponible sur le site <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>.

PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA GROSSESSÉ

- Le lénalidomide est structurellement proche du thalidomide. Le thalidomide est un **tératogène humain connu, provoquant des anomalies congénitales graves potentiellement létales chez le foetus exposé pendant la grossesse**. Une étude sur le développement embryo-foetal a été menée chez des singes traités par lénalidomide à des doses allant jusqu'à 4 mg/kg/jour. Les résultats de cette étude indiquent que le lénalidomide a provoqué chez la progéniture de singes femelles ayant reçu la substance active pendant la grossesse des malformations externes similaires à celles observées avec le thalidomide dans cette même étude (membres raccourcis, doigts, poignet et/ou queue tordus, doigts surnuméraires ou absents).
- Si le lénalidomide est pris pendant la grossesse, un effet tératogène est attendu chez l'être humain. Le lénalidomide **est donc contre-indiqué pendant la grossesse, et chez les femmes en âge de procréer sauf si toutes les conditions du Programme de Prévention de la Grossesse décrites dans cette brochure destinée aux prescripteurs et pharmaciens sont remplies.**
- Le Programme de Prévention de la Grossesse impose que tous les professionnels de santé s'assurent d'avoir lu et compris cette brochure avant de prescrire ou délivrer du lénalidomide à un ou une patient(e).



Le programme de prévention de la grossesse et la catégorisation des patients basée sur le sexe et le potentiel de procréation est présenté dans l'algorithme page 8.

MODALITÉS DE PRESCRIPTION DE LÉNALIDOMIDE

CHEZ LES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER



- Tous les hommes et toutes les femmes en âge de procréer doivent être informés de la nécessité d'éviter une grossesse, à l'initiation du traitement et pendant toute la durée du traitement (une liste des informations à communiquer aux patient(e)s est disponible dans cette brochure, page 17).
- Les patient(e)s doivent être capables de respecter les obligations pour une utilisation et une manipulation du lénalidomide en toute sécurité.
- Un « carnet patient » contenant la « carte patient » complétée et une copie de « l'accord de soins (et de contraception) » signé doit être remis aux patient(e)s.**
- Les prescriptions pour les femmes en âge de procréer doivent être limitées à 4 semaines de traitement en accord avec la posologie des indications approuvées. La poursuite du traitement nécessite une nouvelle prescription.
- Ne pas délivrer le traitement chez une femme en âge de procréer à moins que le **test de grossesse soit négatif** et effectué dans les **3 jours précédant la prescription**.
- Idéalement, le test de grossesse, la prescription et la délivrance du médicament doivent être effectués le même jour. **La délivrance de lénalidomide doit avoir lieu au plus tard 7 jours suivant la prescription.**
- Lors de la première prescription, et à chaque renouvellement, **noter obligatoirement dans le « carnet patient » la date et le résultat du test de grossesse** qui sera indispensable pour permettre la délivrance de lénalidomide par le pharmacien.
- Expliquer à la patiente qu'elle doit apporter son carnet à chaque consultation et le présenter à chaque délivrance. Le pharmacien ne pourra lui délivrer son traitement qu'après avoir vérifié que le test de grossesse est négatif.

CHEZ LES FEMMES



- Déterminer si la femme n'est pas en âge de procréer.
- Les femmes présentant l'un des critères suivants sont considérées comme étant dans l'impossibilité de procréer :
 - Âge ≥ 50 ans et aménorrhée naturelle depuis au moins un an.*
 - Ménopause précoce confirmée par un gynécologue spécialisé.
 - Salpingo-ovariectomie bilatérale ou hysterectomie.
 - Génotype XY, syndrome de Turner, agénésie utérine.

* L'aménorrhée secondaire à un traitement d'un cancer ou pendant l'allaitement ne suffit pas à exclure un risque de grossesse.

SI VOUS N'AVEZ PAS LA CERTITUDE QUE VOTRE PATIENTE RÉPOND À CES CRITÈRES, IL EST RECOMMANDÉ DE L'ADRESSER À UN GYNÉCOLOGUE POUR AVIS.



TOUS LES AUTRES PATIENTS

- Pour tous les autres patients, les prescriptions de lénalidomide doivent être limitées à une durée maximum de 12 semaines consécutives de traitement et la poursuite du traitement nécessite une nouvelle prescription.

ALGORITHME DÉCISIONNEL

LORS DE LA PREMIÈRE PRESCRIPTION



HOMME



FEMME
DANS L'IMPOSSIBILITÉ
DE PROCRÉER



FEMME
EN ÂGE
DE PROCRÉER

Un critère au moins doit être rempli :

- Âge ≥ 50 ans et aménorrhée naturelle ≥ 1 an *
- Ménopause précoce confirmée par un gynécologue spécialisé.
- Salpingo-ovariectomie bilatérale ou hystérectomie.
- Génotype XY, syndrome de Turner ou agénésie utérine.

* (l'aménorrhée secondaire au traitement d'un cancer ou pendant l'allaitement ne suffit pas à exclure un risque de grossesse).

DÉBUTER LE LÉNALIDOMIDE

Utilisation d'un préservatif systématiquement en cas de relations sexuelles (même en cas de vasectomie) pendant toute la durée du traitement y compris en cas d'interruption des prises et pendant au moins 7 jours suivant l'arrêt si leur partenaire est enceinte ou en âge de procréer et n'utilise pas de contraception efficace.

DÉBUTER LE LÉNALIDOME

Contraception et tests de grossesse non requis.

NÉGATIF	POSITIF
DÉBUTER LE LÉNALIDOMIDE	NE PAS DÉBUTER LE LÉNALIDOMIDE
Faire un test de grossesse au moins toutes les 4 semaines (même en cas d'abstinence).	Adresser à un spécialiste.

LISTE DES POINTS À CONSIDÉRER

CHEZ LES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER



Une femme en âge de procréer ne doit jamais prendre de lénalidomide si :

- Elle est enceinte
- Elle allaité
- Elle est en âge de procréer, même si elle n'envisage pas une grossesse, sauf si toutes les conditions du Programme de Prévention de la Grossesse décrites sont remplies.

► Du fait de la tératogénétilté du lénalidomide, l'exposition fœtale doit être évitée.

► Les femmes en âge de procréer (même en cas d'aménorrhée) doivent :

- utiliser au moins une **méthode de contraception efficace** pendant au moins 4 semaines avant le traitement par lénalidomide, pendant le traitement et pendant au moins 4 semaines après la fin du traitement même en cas d'interruption du traitement
- ou
- s'engager à pratiquer une **abstinence totale et continue qui sera confirmée de façon mensuelle**.

ET

● avoir un test de grossesse négatif effectué sous contrôle médical avant chaque prescription (plasmatique ou urinaire, d'une sensibilité d'au moins 25 mUI/ml). Ce test doit être réalisé une fois sous contraception depuis **au moins 4 semaines, au moins toutes les 4 semaines pendant le traitement (y compris pendant les interruptions de traitement) et au moins 4 semaines après la fin du traitement** (sauf en cas de stérilisation tubaire confirmée). Cette obligation s'applique également aux femmes en âge de procréer qui confirment pratiquer une abstinence totale et continue.

► Les patientes doivent être averties qu'elles doivent informer le médecin prescrivant leur contraception qu'elles sont traitées par lénalidomide.

► Les patientes doivent être averties qu'elles doivent vous informer si leur méthode contraceptive doit être modifiée ou arrêtée.

Si la patiente n'utilise pas de contraception efficace, elle doit être adressée à un spécialiste de la contraception pour être conseillée et mettre en place la contraception.



EXEMPLES DE CONTRACEPTION EFFICACE

► Les méthodes ci-dessous peuvent être considérées comme des moyens de contraception adaptés :

- Implant contraceptif
- Dispositif intra-utérin (DIU) au lévonorgestrel
- Acétate de médroxyprogesterone retard
- Stérilisation tubaire
- Rapports sexuels exclusivement avec un partenaire vasectomisé ; la vasectomie doit être confirmée par deux spermogrammes négatifs
- Pilule progestative inhibant l'ovulation (c'est-à-dire désogestrel).

LISTE DES POINTS À CONSIDÉRER (suite)

CHEZ LES FEMMES EN ÂGE DE PROCRÉER

PILULE CONTRACEPTIVE

En raison du **risque accru d'accidents thrombo-emboliques veineux** chez les patients atteints de myélome multiple et traités par lénalidomide en association et dans une moindre mesure, chez les patients présentant un myélome multiple, un syndrome myélodysplasique ou un lymphome à cellules du manteau traités par lénalidomide en monothérapie, **l'utilisation de pilules contraceptives oestroprogestatives n'est pas recommandée**. Si une patiente utilise actuellement une pilule oestroprogestative, elle devra utiliser une autre méthode contraceptive c'est-à-dire l'une des méthodes efficaces listées ci-dessus. Le risque thrombo-embolique persiste pendant 4 à 6 semaines après l'arrêt du contraceptif oral oestroprogestatif. L'efficacité des contraceptifs stéroïdiens peut être diminuée en cas de traitement concomitant par la dexaméthasone.

NE PAS PRESCRIRE DE PILULE OESTROPROGESTATIVE

Votre patiente doit être avertie qu'en cas de grossesse pendant le traitement par lénalidomide, elle doit immédiatement arrêter le traitement et informer son médecin, et il est recommandé de l'adresser à un médecin spécialiste ou expérimenté en tératologie pour évaluation et conseil.



LISTE DES POINTS À CONSIDÉRER

CHEZ LES HOMMES



- Du fait de la tératogénécité du lénalidomide, l'exposition fœtale doit être évitée.
- Vous devez expliquer à votre patient quelles sont les méthodes contraceptives efficaces que sa partenaire peut utiliser.
- Le lénalidomide est présent dans le sperme humain pendant le traitement. À titre de précaution, tous les patients masculins traités par le lénalidomide, y compris les patients vasectomisés (car le liquide séminal peut contenir le lénalidomide en l'absence de spermatozoïdes) doivent utiliser des préservatifs pendant toute la durée du traitement, en cas d'interruption des prises, et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement si leur partenaire est enceinte ou en âge de procréer et n'utilise pas de méthode contraceptive.
- Les patients doivent être avertis que **si leur partenaire découvre qu'elle est enceinte pendant qu'ils sont traités par lénalidomide ou dans les 7 jours suivant l'arrêt du traitement par lénalidomide, ils devront en informer immédiatement leur médecin traitant. La partenaire devra en informer immédiatement son médecin** et il est recommandé de l'adresser à un médecin spécialisé en tératologie pour évaluation et conseil.
- Les patients ne doivent pas faire de don de sperme pendant le traitement (y compris pendant les interruptions de traitement) et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement par lénalidomide.

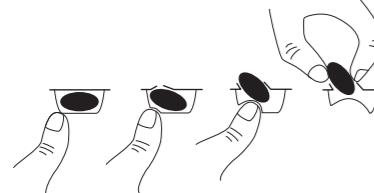
Pour plus d'informations, veuillez également consulter le Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) disponible sur le site <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

MANIPULATION DU MÉDICAMENT



ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE POUR LA MANIPULATION DU MÉDICAMENT : À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DES AIDANTS

- Ne pas partager le médicament avec une autre personne, même si cette personne présente des symptômes similaires. Rangez-les prudemment afin que personne ne puisse les trouver par accident et tenez-les hors de la portée des enfants.
- Conservez les plaquettes thermoformées dans l'emballage d'origine.
- Les gélules peuvent occasionnellement être endommagées quand vous exercez une pression pour les faire sortir de la plaquette thermoformée, notamment si la pression est appliquée sur le milieu de la gélule. **Les gélules ne doivent pas être sorties de la plaquette thermoformée par pression sur le milieu.** La pression doit être exercée en un point unique ce qui réduit le risque de déformation ou de rupture de la gélule (voir figure ci-dessous).



- Les professionnels de santé et les aidants doivent porter des gants jetables lorsqu'ils manipulent la plaquette thermoformée ou la gélule. Retirez les gants avec précaution afin d'éviter toute exposition cutanée. Les placer dans un sac plastique en polyéthylène à fermeture hermétique. Rapportez-le dès que possible à votre pharmacien pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur. Les mains doivent être soigneusement lavées à l'eau et au savon. Les femmes enceintes ou susceptibles d'être enceinte ne doivent pas manipuler la plaquette thermoformée, ni les gélules.

Voir ci-après pour plus d'informations.



MANIPULATION DU MÉDICAMENT

Lorsque vous manipulez le médicament, prenez les précautions suivantes afin d'éviter une exposition éventuelle si vous êtes un professionnel de santé ou un aidant

- Si vous êtes une femme enceinte ou susceptible d'être enceinte, vous ne devez pas manipuler la plaquette thermoformée ou la gélule.
- Portez des gants jetables lors de la manipulation du produit et/ou de l'emballage (c'est-à-dire, la plaquette thermoformée ou la gélule).
- Utilisez une technique appropriée pour retirer les gants afin d'éviter une exposition cutanée éventuelle (voir ci-après).
- Placez les gants dans un sac plastique en polyéthylène à fermeture hermétique et rapportez-le dès que possible à votre pharmacien, lavez vous les mains pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur.
- Lavez-vous soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir retiré les gants.
- Placez les produits non utilisés dans un sac plastique en polyéthylène à fermeture hermétique et rapportez-le dès que possible à votre pharmacien pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur.
- Les patients doivent être informés qu'ils ne doivent jamais donner de lémalidomide à une autre personne et qu'ils doivent rapporter les gélules non utilisées à leur pharmacien en fin de traitement.

Si l'un des emballages du médicament semble endommagé, prenez les précautions supplémentaires suivantes afin d'éviter une exposition au médicament

- Si le conditionnement extérieur est visiblement endommagé – **Ne pas ouvrir.**
- Si les plaquettes thermoformées sont endommagées ou qu'elles fuient ou si vous remarquez que les gélules sont endommagées ou qu'elles fuient – **Fermez immédiatement l'emballage extérieur.**
- Placez le produit à l'intérieur d'un sac plastique en polyéthylène à fermeture hermétique.

- Rapportez dès que possible l'emballage non utilisé à votre pharmacien pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur.

Si le produit s'est dispersé ou déversé, prenez les précautions appropriées afin de minimiser l'exposition en utilisant un équipement de protection individuelle approprié

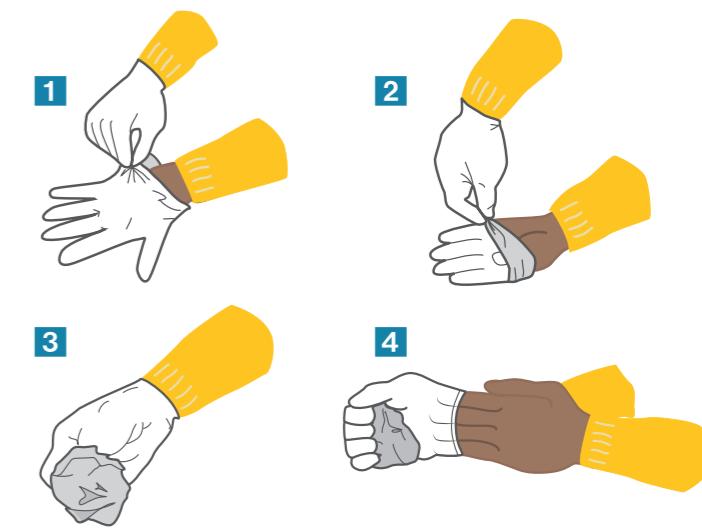
- Si les gélules sont écrasées ou cassées, de la poudre contenant la substance active pourrait se disperser. Évitez de disperser la poudre et évitez de respirer ou inhale la poudre.
- Portez des gants jetables pour nettoyer la poudre.
- Placez un linge ou une serviette humide sur la zone où la poudre s'est dispersée afin de minimiser le passage de la poudre dans l'air. Rajoutez du liquide afin de dissoudre la poudre. Après manipulation, nettoyez soigneusement la zone au savon et à l'eau puis séchez-la.
- Placez tout le matériel contaminé, y compris le linge ou la serviette humide et les gants, dans un sac plastique en polyéthylène à fermeture hermétique. Rapportez-le dès que possible à votre pharmacien pour qu'il puisse l'éliminer en toute sécurité selon la réglementation en vigueur.
- Lavez-vous soigneusement les mains au savon et à l'eau après avoir retiré les gants.
- Veuillez informer le laboratoire concerné (voir les coordonnées sur la fiche contact incluse dans le kit d'information).

Si le contenu de la gélule entre en contact avec la peau ou les muqueuses

- Si vous touchez la poudre, lavez soigneusement la zone exposée au savon et à l'eau courante.
- Si la poudre est entrée en contact avec vos yeux, si vous portez des lentilles de contact et que

vous pouvez les retirer facilement, retirez les lentilles et jetez-les. Rincez immédiatement vos yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, prenez contact avec un ophtalmologiste.

La technique appropriée pour retirer les gants



- Saisissez le bord extérieur, à proximité du poignet **1**.
- Ôtez le gant de la main en le retournant **2**.
- Tenez le gant dans la main opposée toujours gantée **3**.
- Glissez les doigts dégantés sous le poignet du gant restant en veillant à ne pas toucher l'extérieur du gant **4**.
- Retirez le gant depuis l'intérieur en créant une poche pour les deux gants.
- Jetez les gants dans un contenant approprié.
- Lavez-vous soigneusement les mains au savon et à l'eau.



DON DE SANG



- Les patients ne doivent pas faire de don de sang pendant le traitement (y compris pendant les interruptions de traitement) et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement par lénalidomide.

OBLIGATIONS EN CAS DE GROSSESSE SUSPECTÉE

- Arrêter immédiatement le traitement.**
- Adresser la patiente ou la partenaire d'un patient traité à un médecin spécialiste ou expérimenté en tératologie pour évaluation et conseil.
- Informier immédiatement le laboratoire concerné de tout cas de grossesse chez une patiente ou la partenaire d'un patient (y compris les suspicions de grossesse, absences de règles et tous saignements menstruels inhabituels) :
 - Appeler au numéro indiqué sur la fiche de contact incluse dans le kit.
 - Le laboratoire concerné souhaite suivre avec vous l'évolution de toute grossesse chez une patiente ou la partenaire d'un patient.**
- La grossesse doit être déclarée au Centre Régional de PharmacoVigilance dont vous dépendez*.

*Coordonnées disponibles sur le site internet de l'ANSM : www.ansm.sante.fr ou dans le livret complémentaire du dictionnaire Vidal.

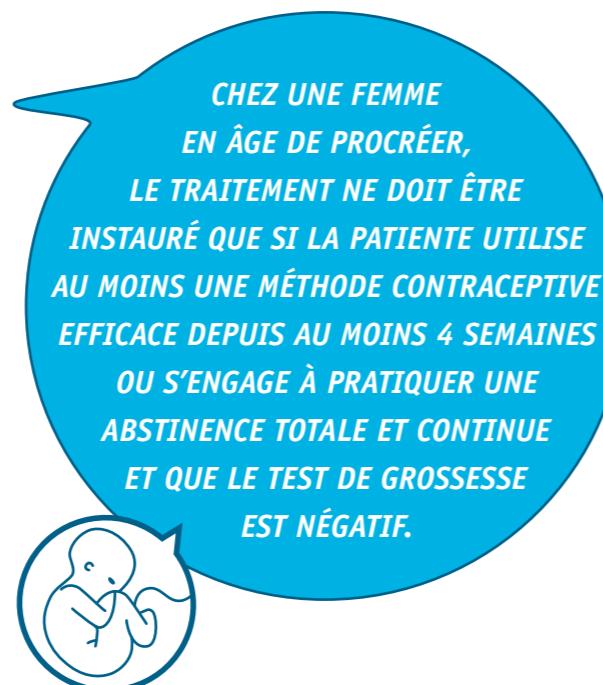
DÉCLARATIONS



EFFETS INDÉSIRABLES ET GROSSESSE

- Le bon usage du lénalidomide est d'une importance majeure.
- Dans le cadre de la surveillance de routine de pharmacovigilance, le laboratoire souhaite connaître les effets indésirables survenus lors de l'utilisation du lénalidomide.

▼ Revlimid® fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité. Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être déclaré auprès de votre CRPV ou sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>



POUR TOUTE INFORMATION ET QUESTION SUR LA GESTION DES RISQUES DE LÉNALIDOMIDE OU SUR LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA GROSSESSE, APPElez LE LABORATOIRE CONCERNÉ : voir les coordonnées indiquées sur la fiche contact incluse dans le kit d'information.



LISTE DES INFORMATIONS À COMMUNIQUER AUX PATIENT(E)S

Cette liste de contrôle est destinée à vous aider à informer et conseiller les patient(e)s avant le début de leur traitement par lénalidomide afin de garantir que le médicament est utilisé de façon sûre et correcte.

AVEZ-VOUS
INFORMÉ VOTRE
PATIENT(E) ?

Veuillez sélectionner la(les) colonne(s) applicable(s) à la catégorie du patient et vous référer à l'information à communiquer :



De la tératogénéitité et de la nécessité d'éviter l'exposition foetale	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Que si elle est enceinte ou si elle envisage de le devenir, elle ne doit pas prendre le lénalidomide			<input type="checkbox"/>
Qu'elle comprend le besoin d'éviter de prendre du lénalidomide pendant la grossesse et d'utiliser une contraception efficace** sans interruption, même en cas d'aménorrhée, au moins 4 semaines avant le début du traitement, y compris pendant les interruptions de traitement, et pendant toute la durée du traitement et pendant au moins 4 semaines après la fin du traitement			<input type="checkbox"/>
Que si elle doit changer ou arrêter d'utiliser sa méthode de contraception, elle doit informer :			<input type="checkbox"/>
• le médecin lui ayant prescrit sa contraception qu'elle prend du lénalidomide			<input type="checkbox"/>
• le médecin lui ayant prescrit le lénalidomide qu'elle a arrêté ou changé sa méthode de contraception			<input type="checkbox"/>
De la nécessité d'effectuer des tests de grossesse, avant le traitement, au moins toutes les 4 semaines pendant le traitement, y compris pendant les interruptions de traitement, et au moins 4 semaines après la fin du traitement			<input type="checkbox"/>
De la nécessité d'arrêter immédiatement le traitement par lénalidomide en cas de suspicion de grossesse			<input type="checkbox"/>
De la nécessité de contacter immédiatement son médecin en cas de suspicion de grossesse			<input type="checkbox"/>
Qu'il/elle ne doit pas partager le traitement avec une autre personne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qu'il/elle ne doit pas donner de sang pendant le traitement par lénalidomide (y compris pendant les interruptions du traitement) et pendant au moins 7 jours après la fin du traitement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qu'il/elle doit remettre les gélules non utilisées au pharmacien à la fin du traitement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Que la lénalidomide passe dans le sperme et de la nécessité d'utiliser un préservatif en cas de rapport sexuel avec une femme enceinte ou en âge de procréer n'utilisant pas une contraception efficace ** (même si l'homme est vasectomisé)	<input type="checkbox"/>		
Qu'en cas de survenue d'une grossesse chez sa partenaire, il doit informer immédiatement son médecin traitant et toujours utiliser un préservatif	<input type="checkbox"/>		
Qu'il ne doit pas donner de sperme pendant le traitement (y compris pendant les interruptions de traitement) et pendant au moins 7 jours après l'arrêt du traitement par lénalidomide	<input type="checkbox"/>		

POUVEZ-VOUS CONFIRMER QUE VOTRE PATIENT(E) :

a bien compris les informations délivrées et accepte de suivre les mesures indiquées en lui faisant signer un accord de soins (et de contraception) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a reçu le carnet patient contenant la carte patient complétée et une copie de l'accord de soins (et de contraception) signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
a été adressée à un spécialiste de la contraception, si nécessaire ?			<input type="checkbox"/>
est capable de respecter les mesures contraceptives ?	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
a accepté que des tests de grossesse soient réalisés au moins toutes les 4 semaines sauf en cas de stérilisation tubaire confirmée ?			<input type="checkbox"/>
avait un test de grossesse négatif avant le début du traitement, même en cas d'abstinence totale et continue ?			<input type="checkbox"/>

* Veuillez vous reporter à la section « Modalités de prescription du lénalidomide » de la brochure d'information prescripteurs et pharmaciens pour les critères permettant de déterminer si une patiente est une femme dans l'impossibilité de procréer.

** Veuillez vous reporter à la section « Chez les femmes en âge de procréer » de la brochure d'information prescripteurs et pharmaciens pour des informations sur la contraception.



CHEZ UNE FEMME EN ÂGE DE PROCRÉER,
LE TRAITEMENT NE DOIT ÊTRE INSTAURÉ QUE
SI LA PATIENTE UTILISE AU MOINS UNE MÉTHODE CONTRACEP-
TIVE EFFICACE** DEPUIS AU MOINS 4 SEMAINES AVANT L'INSTAU-
RATION DU TRAITEMENT (OU S'ENGAGE À
PRATIQUER UNE ABSTINENCE TOTALE ET CONTINUE) ET QUE
LE TEST DE GROSSESSE EST NÉGATIF.

Pour toute information sur le lénalidomide,
consulter le site :

<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

